HAL
open science

[Recension] : Hent Kalmo et Quentin Skinner, Sovereignty in Fragments, The Past, Present and Future of a Contested Concept, Cambridge University Press, Cambridge, New-York, 2010

Odile Tourneux

To cite this version:

Odile Tourneux. [Recension] : Hent Kalmo et Quentin Skinner, Sovereignty in Fragments, The Past, Present and Future of a Contested Concept, Cambridge University Press, Cambridge, New-York, 2010. 2016. halshs-01582486

HAL Id: halshs-01582486

https://shs.hal.science/halshs-01582486v1

Submitted on 6 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Recension de Hent Kalmo et Quentin Skinner, *Sovereignty in Fragments, The Past, Present and Future of a Contested Concept,* Cambridge University Press, Cambridge, New-York, 2010, 269 p., Index, Bibliographie.

Le déclin de la souveraineté est devenu un motif récurrent qui traverse l'ensemble de la littérature contemporaine sur la souveraineté. La création d'instances supranationales, l'effondrement du bloc soviétique, la mondialisation de l'économie, la décentralisation progressive du pouvoir politique, seraient autant de transformations majeures qui feraient du concept de souveraineté une notion désuète, incapable désormais de rendre compte de la complexité du politique. Si le collectif *Sovereingty in Fragments* édité par Hent Kalmo et Quentin Skinner s'incère dans ce débat, les contributeurs se gardent toutefois de se faire les portes paroles de ce qui tend à apparaître comme une idée reçue. Loin de conclure de la plurivocité des discours à l'inadaptation du concept, les chercheurs et universitaires invités au colloque à l'origine de l'ouvrage – qui se tint à l'université de Tartu en Estonie en septembre 2007 – choisirent de prendre au sérieux la persistance du vocable. Critiquer la souveraineté ou en faire un concept obsolète, n'est-ce pas, d'une certaine façon, le maintenir tout à la fois au cœur du débat théorique et de la pratique politique ? C'est donc un concept malmené et rejeté que Hent Kalmo et Quentin Skinner se sont donnés comme objet d'étude. Dès les premières pages de l'introduction, le débat sur l'obsolescence ou sur la pertinence de la notion de souveraineté est ainsi mis à distance par un simple rappel historique : nombreux sont les philosophes et les juristes, au premier rang desquels Jacques Maritain, qui, dès l'entre-deux-guerres, réclamèrent l'abandon d'une notion ambiguë et protéiforme. La longévité d'une telle controverse nous invite à en interroger les enjeux mais aussi les raisons.

Plutôt que de faire le constat d'un désaccord quant au sens même de la notion de souveraineté et partant d'appeler à son rejet ou à son dépassement, les universitaires à l'origine des 12 chapitres du collectif cherchent à rendre compte des tensions qui traversent le concept et ses instanciations. La multiplication des discours et des points de vue sur la souveraineté ne seraient pas le signe de son caractère éculé, mais l'indice du fait qu'il ne s'agit en rien d'un concept unifié. En effet, la souveraineté renvoie tout aussi bien à l'affirmation d'une indépendance (économique et militaire) lorsqu'elle s'exerce à l'extérieur et à l'administration légale d'un territoire lorsqu'elle est domestique ; elle est un pouvoir qui s'exerce sur des individus tout autant qu'une puissance qui n'existe qu'au travers de la

reconnaissance accordée par ces derniers ; elle est légale, mais aussi factuelle. L'ensemble des contributeurs partage une même conviction : ces contradictions ne discréditent pas la notion de souveraineté mais en constituent bien plutôt la nature profonde.

Le titre du colloque à l'origine de ce collectif semblait sous-entendre que ces tensions étaient le résultat d'un partage disciplinaire. En intitulant ces journées d'étude : « Transforming Sovereignties, The Concept of Sovereignty in the Field of Tension between Power and Law » les organisateurs invitèrent les participants à réfléchir sur la double nature de la souveraineté. La souveraineté est tout à la fois un pouvoir qui s'exerce et un concept légal, elle se déploie dans le double horizon du droit et de la politique. Toutefois, les contributions, proposées par des chercheurs en philosophie, en sciences politiques et en droit, soulignent avec justesse la complexité de ces caractéristiques contradictoires. Si l'intrication de l'exécutif et du législatif constitue une difficulté inhérente à la souveraineté, il en est d'autres (comme celle de l'exercice effectif et de la reconnaissance) qui sont plus transversales. Ainsi, l'approche résolument pluridisciplinaire souhaitée par les éditeurs de *Sovereignty in Fragments* permet une étude fine de l'entremêlement des fils qui constituent la souveraineté.

Si les tensions qui animent le concept de souveraineté ne se réduisent pas à des caractérisations disciplinaires, elles trouveraient leur origine, selon les deux éditeurs, dans les contextes polémiques qui les ont vu naître. Embrassant l'ensemble des contributions, Quentin Skinner leur prête, en introduction, une méthode proche de celle qu'il su développer dans ses travaux (voir en particulier *Visions of Politics, Volume I : Regarding Method*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002). Reprenant l'idée que toute œuvre de conceptualisation s'inscrit dans un contexte historique déterminé marqué par des débats et des polémiques qui rapprochent la réflexion d'une stratégie discursives, Quentin Skinner entend rendre raison des ambivalences de la notion de souveraineté en retraçant ces manœuvres argumentatives. La plurivocité de sens de la souveraineté serait due à la diversité des situations historiques dans lesquelles le concept a été mobilisé. Ainsi, Denis Baranger, professeur de droit public à Paris II (Panthéon-Assas), étudie au chapitre 2 la façon dont l'*apparition* et la *reconnaissance* sont constitutives de la souveraineté. Alors même que la souveraineté se définit comme une puissance absolue et perpétuelle de commandement, elle serait tributaire du regard que les individus qui lui sont assujettis portent sur elle. Cette ambivalence s'explique historiquement, selon Denis Baranger, par la nécessité d'identifier le lieu d'exercice effectif de la souveraineté une fois les rapports hiérarchiques d'autorité codifiés du système féodal mis en branle. « La

localisation du pouvoir était la question la plus complexe de toutes » (p. 50)[1]. Étudiant les traités des juristes français de la fin du XVIe et du début du XVIIe siècle, il entend montrer comment les conflits seigneuriaux furent à l'origine d'une intense réflexion sur les marques de la souveraineté. « La souveraineté n'est rien d'autre qu'un système de marques quadrillant le système post féodal du pouvoir politique » (p. 51). Les marques de la souveraineté sont tout à la fois des pouvoirs déterminés et les *signes* concrets qui les manifestent. Denis Baranger s'appuie ici en particulier sur le *Traité des Seigneuries* de Charles Loyseau qui, reprenant en cela Bodin, fait par exemple de la puissance de faire des lois l'une des marques de la souveraineté. S'attachant à décrire cette marque, Loyseau dépeint parallèlement un pouvoir judiciaire et les instruments qui servent à son exécution.

> « Or il y a deux marques & fignes vifibles de la poffeffion des Justices, à fçavoir le Pillory, foit tournant, ou en fimple pilier, auquel y a carcan attaché ; ou bien une échelle, comme celle du Temple à Paris, le tout felon la mode du lieux : figne qui eft commun & uniforme à tous les Seigneurs fubalternes, quels qu'ils foient, jufques aux hauts jufticiers […]. Mais l'autre, qui eft le gibet, eft different, felon la qualité de chacune Seigneurie ». Charles Loyseau, *Les œuvres de maistre Charles Loyseau avocat en parlement : contenant les cinq livres du droit des offices, les traitez des seigneuries, des ordres & simples dignitez, du déguerpissement & délaissement par hypotheque, de la garantie des rentes, & des abus des justices de village*, Lyon, La Compagnie des Libraires, 1701, p. 24.

Cette codification des atours du souverain n'est pas sans conséquences conceptuelles. Denis Baranger montre comment la nécessité d'*identification* du porteur de souveraineté se transforme en impératif de *reconnaissance*. Relisant conjointement Bodin et Hobbes, il examine attentivement la théorie de la représentation exposée au chapitre XVI du *Léviathan*. Dans une République d'institution, la souveraineté, même lorsqu'elle s'incarne en un homme, est artificielle : il s'agit d'une personne – juridique – que l'on peut imputer en responsabilité, c'est-à-dire que l'on peut considérer comme initiant une série d'actions. Repérer le porteur de pouvoir, ce n'est pas seulement l'identifier, c'est aussi l'extraire des relations causales déterminées qui composent l'univers physique (mécaniste). Seul le regard des sujets confère au souverain la dimension phénoménale qui le fait exister sur la scène publique et non plus dans l'univers des corps. « Apparition et reconnaissance sont les deux principaux aspects de la souveraineté comme phénomène » (p. 49). Il ne s'agit pas tant de dire que le souverain a besoin d'être reconnu comme légitime pour être obéi – tout au plus doit-il être craint – mais

[1] Nous traduisons toutes les citations.

d'indiquer que son mode d'être est tributaire du regard que l'on porte sur lui. Pour exister comme personne, il faut qu'il soit perçu autrement que comme un corps. L'analyse des polémiques dans lesquelles les juristes de la fin du XVIe siècle sont engagées permet donc à Denis Baranger de mettre au jour l'une des tensions constitutives de la souveraineté : la souveraineté est tout à la fois un pouvoir qui s'exerce de fait et une puissance qui a besoin du regard objectivant des autres pour exister en propre.

Si, bien entendu, tous les contributeurs ne font pas leur la démarche d'enquête développée par Quentin Skinner en histoire de la philosophie, ils s'accordent néanmoins sur la conception de la souveraineté qu'elle implique. En effet, l'ensemble des rédacteurs tend à reconnaître une existence *discursive* à la souveraineté. La souveraineté n'est pas uniquement un pouvoir qui s'exerce et s'incarne dans des textes et des institutions, elle est aussi, et peut-être même avant tout, ce que l'on en dit. Toutefois, ce n'est pas parce qu'elle est en partie une réalité discursive que la souveraineté ne produit aucun effet concret. Les contributeurs de *Sovereignty in Fragments* reprennent majoritairement à leur compte l'idée de Quentin Skinner selon laquelle les concepts et les textes ne sont pas dépourvus d'une certaine performativité. Qu'ils adoptent ou non une perspective historique, les universitaires qui participent à cet ouvrage refusent le partage des faits et du discours : ils étudient patiemment la façon dont textes et pratiques s'influencent mutuellement. Conclure, comme le fait Martti Koskenniemi, en disant que la souveraineté « est juste un mot » (p. 241), ce n'est pas discréditer un concept, c'est se donner la possibilité d'analyser l'influence concrète des discours.

Si les contributeurs adoptent dans l'ensemble des principes méthodologiques communs, il est cependant possible de distinguer des genres d'approches distincts au sein de l'ouvrage. L'introduction et les 12 chapitres du collectif répondent à une organisation quadripartite : aux textes préliminaire et conclusif consacrés à une réflexion générale et méthodologique s'ajoutent une approche historique (chapitres 1 à 4), une étude plus directement contemporaine (chapitres 5 à 9) et l'ébauche d'un discours alternatif (chapitres 10 et 11). Les quatre premiers chapitres reprennent ainsi un autre principe méthodologique cher à Quentin Skinner : l'étude des textes passés peut éclairer judicieusement la situation présente. En retraçant dans le premier chapitre la genèse des différents sens que prit le mot État au XVIIe siècle, Quentin Skinner reconstitue les sous bassement historiques de l'opposition entre souveraineté populaire et souveraineté étatique. Parce qu'il est toujours mobilisé dans un discours engagé, le terme d'État aurait servi à désigner tout à la fois ce qui a besoin d'être gouverné (la multitude) et ce qui détient la souveraineté pour gouverner. En établissant la généalogie du concept d'État, Quentin Skinner nous invite certes à voir dans ces deux

perspectives sur la souveraineté des points de vue qui s'opposent, mais il souligne également leur origine commune. La ligne de partage entre souveraineté populaire et monarchie se constitue en réponse à une seule et même difficulté : celle de la constitution historique des États. Faire la genèse d'un concept c'est ainsi se donner la possibilité de penser l'articulation de ce qui sans cela apparaît comme illusoirement contradictoire. La tension entre fondement populaire et fondement monarchique du pouvoir souverain ne se réduit pas à une opposition de points de vue, à un conflit de préférences, elle est toute entière contenue dans l'organisation étatique de la vie politique. La lecture d'Augustin, de Thomas et de Grotius ainsi que l'analyse des traités de paix européens du XVIIe siècle permet de façon similaire à Pärtel Piirimäe et à Jens Bartelson d'étudier la façon dont les principes moraux et légaux travaillent, de l'intérieur, la notion de souveraineté.

Le chapitre de Stephen D. Krasner ouvre une réflexion plus directement contemporaine sur la souveraineté mais qui a toujours à cœur de montrer comment cette dernière est un concept essentiellement problématique. La construction de l'Union Européenne revivifie et cristallise tout à la fois l'opposition entre le fait et le droit. S'intéressant plus spécifiquement à la souveraineté extérieure, Stephen Krasner, Hent Kalmo et Michel Troper étudient les rapports des États membres entre eux mais aussi à l'Union afin de voir comment se dessine un équilibre instable et pourtant effectif entre autorité, indépendance et relations normées par le droit. Suivent deux contributions, celles de Neil MacCormick et de Patrick Praet qui se font respectivement l'écho des réflexions sur le déclin et sur la pérennité du concept de souveraineté. Bien que ces deux chapitres ne s'intéressent pas directement aux ambiguïtés qui traversent la notion de souveraineté, la rigueur des analyses qui y sont conduites nous invite à prêter une attention particulière à la façon dont s'incarne diversement le pouvoir souverain en Europe. L'étude fine de la constitution britannique proposée par Neil MacCormick nous enjoint par exemple à penser la différence qu'il peut y avoir entre une souveraineté monarchique, une souveraineté populaire et une souveraineté de Parlement.

Enfin, les chapitres de Jüri Lipping et d'Antonio Negri sont construits en miroir : le premier proposant de repenser l'État en termes d'organisation territoriale, rendant du même coup légitime l'emploi du concept de souveraineté ; le second invitant à renoncer à ce dernier au nom d'une conception relationnelle – spinoziste – du pouvoir. Toutefois, et c'est sans doute la raison pour laquelle les éditeurs du collectifs ont choisi de faire dialoguer ces textes l'un avec l'autre, ces deux positions antagonistes n'expriment pas uniquement deux compréhensions opposées de la souveraineté mais deux potentialités inhérentes à une seule

réalité, à un seul et même concept. La souveraineté est tout à la fois domination polarisée (raison pour laquelle Antonio Negri la rejette) et gestion ouverte d'un territoire.

L'ensemble des contributions vise donc à mettre au jour les ambiguïtés qui traversent la souveraineté, hier comme aujourd'hui. Si le titre originaire du colloque de 2007 faisait usage du terme de « tension » pour nommer ces contradictions, Hent Kalmo et Quentin Skinner préfèrent celui de « fragments » pour l'édition du collectif. Le terme a pour mérite de renvoyer à l'ensemble des problématiques qui intéressent ici les universitaires : à la fois au déclin de la souveraineté, à sa dissolution dans d'autres modalités d'exercice du pouvoir et à l'ambiguïté de ses déterminations. En effet, un fragment est une partie d'une œuvre qui a été perdue ou qui n'a pas été composée, mais ce peut être aussi le morceau d'une chose qui a été brisée. Aux prises avec des problématiques nouvelles, la souveraineté ne serait plus constituée que de débris, de morceaux isolés dont on ne saurait reconstituer pleinement la cohérence. La fragmentation nommerait le difficile partage de la souveraineté mais aussi les discours contradictoires qui la constituent. Hent Kalmo et Quentin Skinner illustrent ce terme en se référant à l'image d'un puzzle mal dégrossi.

> « Cherchant à récolter les fruits d'une approche pluridisciplinaire, il se pourrait bien que, plutôt que d'obtenir une vue générale de la souveraineté, l'on découvre un puzzle dont les pièces refusent de s'ajuster. Il s'agit peut-être cependant de l'image la plus exacte que l'on puisse espérer avoir d'un concept en fragments » (p. 25).

Les différentes caractéristiques de la souveraineté seraient autant de pièces qui refusent de s'emboîter parfaitement, qui se chevauchent, se superposent, s'adossent imparfaitement les unes aux autres. L'idée d'une incompatibilité des discours est par ailleurs reprise, à la fois dans le sous-titre et tout au long du collectif, par l'emploi de l'expression « concept contesté ». Hérité des travaux de Walter Bryce Gallie et notamment de son article de 1956 (« Essentially Contested Concepts », *Proceedings of the Aristotelian Society*, 56, 1956, p. 167-198), le vocable désigne un concept dont le sens invite à une pluralité d'interprétations et dont la mise en pratique suscite nécessairement débat.

Toutefois, l'image du puzzle tout comme l'emprunt de la notion de concept contesté ne risquent-ils pas de réduire les contradictions mises au jour à de simples tensions contingentes ou à des opinions discordantes ? L'objection formulée ici à l'encontre de l'image du puzzle recoupe en grande partie une réserve que nous formulerons à l'encontre de l'enquête historique conduite dans les premiers chapitre du collectif. Si l'étude des contextes

polémiques dans lesquels se constituent les concepts d'État et de souveraineté permet de mettre au jour la genèse commune de caractéristiques contradictoires, n'en rend-elle pas du même coup l'apparition contingente ? Montrer comment l'impératif de reconnaissance dérive de la nécessité d'identifier le porteur du pouvoir souverain dans une société féodale qui s'étiole, n'est-ce pas, en un sens, suggérer que la dialectique du pouvoir et de la reconnaissance n'est pas essentielle à la souveraineté ? Dire que la souveraineté est comparable à un puzzle fait de pièces mal équarries, c'est aussi sous-entendre qu'il n'est pas nécessaire pour ces pièces de se tenir ensemble. Peut-être serait-il plus judicieux de parler, comme Martti Koskenniemi dans la conclusion du collectif, des « paradoxes de la souveraineté » (p.232), le paradoxe nommant précisément une contradiction impossible à résoudre et qui se maintient comme telle. Si les tensions qui traversent la souveraineté apparaissent toujours historiquement, elles n'en constituent pas moins l'essence du concept.

Odile Tourneux
(ENS de Lyon)